

Fonds Globevest Capital Équilibré

États financiers aux 31 décembre 2022 et 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultat global	5
Évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Portefeuille de placements	9
Notes complémentaires	10 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Fonds Globevest Capital Équilibré

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds Globevest Capital Équilibré (ci-après « le Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021 et les états du résultat global, de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et le portefeuille de placements au 31 décembre 2022.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 30 mars 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120795

Fonds Globevest Capital Équilibré

Résultat global

pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Intérêts	238	282
Dividendes	81	16
Gain net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés	(785)	284
Perte de change nette réalisée	(35)	(19)
Variation nette de la plus-value non réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	1 584	1 324
	<u>1 083</u>	<u>1 887</u>
Charges		
Honoraires de gestion	251	255
Coût de la communication de l'information aux porteurs de parts	36	33
Tenue de livres	68	63
Frais de garde	22	17
Honoraires d'audit et de comptabilité	7	32
Commissions et autres coûts de transaction du portefeuille	10	7
Retenues fiscales	2	3
Autres charges	1	1
	<u>397</u>	<u>411</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>686</u>	<u>1 476</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série F1	657	1 424
Série F2	29	52
	<u>686</u>	<u>1 476</u>
Nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice par série		
Série F1	2 559 726	2 893 998
Série F2	80 019	82 382
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série, par part		
Série F1	0,26	0,49
Série F2	0,37	0,63

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	Série F1		Série F2	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	24 700	29 998	830	855
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	657	1 424	29	52
Opérations sur les parts (a)				
Produit de l'émission de parts au comptant	2 518	2 794	110	–
Réinvestissement de distributions	–	59	–	4
Montant payé pour le rachat de parts	(5 537)	(9 516)	(65)	(77)
	(3 019)	(6 663)	45	(73)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Retour sur capital	–	(59)	–	(4)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(2 362)	(5 298)	74	(25)
Solde à la fin	22 338	24 700	904	830
(a) Opérations sur les parts (nombre de parts)				
Parts en circulation au début	2 674 929	3 419 584	77 241	83 965
Parts émises au comptant	273 272	307 541	10 138	–
Parts émises au réinvestissement des distributions	–	6 659	–	426
Parts rachetées	(595 446)	(1 058 855)	(5 964)	(7 150)
Parts en circulation à la fin	2 352 755	2 674 929	81 415	77 241

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	686	1 476
Variations des éléments d'actif et de passif d'exploitation		
Perte de change nette réalisée	35	19
Perte nette réalisée (gain net réalisé) sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés	785	(284)
Variation nette de la plus-value non réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés	(1 584)	(1 324)
Acquisition de placements	(9 529)	(5 979)
Produit de la vente de placements	12 673	11 676
Produit de la vente d'instruments financiers dérivés	(198)	(119)
Acquisition d'instruments financiers dérivés	231	6
Variation nette des éléments d'actif et de passif d'exploitation	2 413	3 995
Variations des éléments sans effet sur la trésorerie		
Couvertures associées aux instruments financiers dérivés	8	1 017
Intérêts à recevoir	(19)	65
Dividendes à recevoir	1	124
Autres débiteurs	1	(11)
Honoraires de gestion à payer	3	5
Autres charges à payer	2	16
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie	(4)	1 216
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 095	6 687
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts	2 616	2 794
Montants payés pour le rachat de parts	(5 647)	(9 792)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 031)	(6 998)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	64	(311)
Perte de change nette réalisée	(35)	(19)
Trésorerie au début	3	333
Trésorerie à la fin	32	3
Produits d'intérêts reçus inclus dans les activités d'exploitation	219	347
Dividendes reçus inclus dans les activités d'exploitation	82	140

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Situation financière

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

	2022	2021
	\$	\$
ACTIFS		
Courants		
Placements	23 274	25 652
Trésorerie	32	3
Couvertures associées aux instruments financiers dérivés	3	11
Intérêts à recevoir	51	32
Souscriptions d'unités à recevoir	12	–
Dividendes à recevoir	–	1
Autres débiteurs	33	34
	<u>23 405</u>	<u>25 733</u>
PASSIFS		
Courants		
Honoraires de gestion à payer	61	58
Rachats de parts à payer	–	45
Autres charges à payer	102	100
	<u>163</u>	<u>203</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>23 242</u>	<u>25 530</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série F1	22 338	24 700
Série F2	904	830
	<u>23 242</u>	<u>25 530</u>
Parts en circulation		
Série F1	2 352 755	2 674 929
Série F2	81 415	77 241
	<u>2 434 170</u>	<u>2 752 170</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série, par part		
Série F1	9,49	9,23
Série F2	11,10	10,75

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de Globevest Capital Ltée,

Administrateur

Administrateur

Fonds Globevest Capital Équilibré

Portefeuille de placements

au 31 décembre 2022

(en dollars canadiens)

	Taux d'intérêt nominal	Échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$	Actif net %
Obligations canadiennes						
Obligations de sociétés						
Bank of Montreal	7,373 %	2049-12-31	680 000	709 510	686 405	
Canadian Imperial Bank of Commerce	4,375 %	2080-10-28	50 000	46 375	45 943	
Canadian Western Bank	6,000 %	2081-04-30	200 000	205 000	178 830	
Capital Power Corp.	7,950 %	2082-09-09	141 000	142 079	139 180	
Cineplex Inc.	7,500 %	2026-02-26	200 000	212 250	196 097	
Corus Entertainment Inc.	6,000 %	2030-02-28	50 000	41 475	38 315	
Enbridge Inc.	5,375 %	2077-09-27	280 000	268 645	255 786	
Ford Credit Canada Co.	6,777 %	2025-09-15	100 000	100 100	99 625	
General Motors Financial of Canada Ltd.	3,150 %	2027-02-08	100 000	100 000	90 487	
Inter Pipeline Ltd.	6,625 %	2079-11-19	410 000	411 335	381 485	
Manulife Financial Corp.	7,117 %	2082-06-19	50 000	49 775	49 258	
Mattamy Group Corp.	4,625 %	2028-03-01	100 000	100 000	84 792	
National Bank of Canada	7,500 %	2082-11-16	200 000	199 900	196 885	
Parkland Corp.	3,875 %	2026-06-16	240 000	233 100	220 650	
Toronto-Dominion Bank (The)	7,283 %	2082-10-31	150 000	147 938	148 052	
TransAlta Corp.	7,300 %	2029-10-22	150 000	176 857	154 195	
TransCanada Trust	4,650 %	2077-05-18	400 000	368 126	357 984	
Videotron Ltd.	5,750 %	2026-01-15	500 000	518 312	491 197	
				<u>4 030 777</u>	<u>3 815 166</u>	<u>16,41</u>
Total des obligations canadiennes				<u>4 030 777</u>	<u>3 815 166</u>	<u>16,41</u>
Obligations internationales						
États-Unis						
Citigroup Inc.	5,160 %	2027-05-24	520 000	531 734	512 766	
Sears Holding Corp.	6,625 %	2018-10-15	367 000	338 143	37 145	
				<u>869 877</u>	<u>549 911</u>	<u>2,37</u>
Total des obligations internationales				<u>869 877</u>	<u>549 911</u>	<u>2,37</u>
Total des obligations				<u>4 900 654</u>	<u>4 365 077</u>	<u>18,78</u>
Fonds d'investissement						
Champlain RPA			2 000 000	1 661 057	2 597 600	
Globevest Capital Real Estate Fund, série F1			1 235 694	12 749 755	16 311 446	
				<u>14 410 812</u>	<u>18 909 046</u>	<u>81,36</u>
Total des actions et parts canadiennes				<u>14 410 812</u>	<u>18 909 046</u>	<u>81,36</u>
Total des actions et parts				<u>14 410 812</u>	<u>18 909 046</u>	<u>81,36</u>
Coûts de transaction				<u>(11 427)</u>		
Total des placements				<u>19 300 039</u>	<u>23 274 123</u>	<u>100,14</u>
Couvertures associées aux instruments financiers dérivés					2 889	0,01
Autres éléments d'actif net					<u>(34 990)</u>	<u>(0,15)</u>
Total de l'actif net					<u>23 242 022</u>	<u>100,00</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

1 - LE FONDS

Le Fonds est un fonds commun de placement à capital variable constitué en vertu des lois de la province de Québec aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 26 janvier 2005. Le Fonds est géré par Globevest Capital Ltée (ci-après « le gestionnaire »), lequel est également responsable de la gestion du portefeuille de placements. CIBC Mellon Trust Company (ci-après « le fiduciaire ») est le fiduciaire du Fonds et CIBC Mellon Global Securities Services Company (ci-après « le dépositaire ») est le dépositaire du Fonds.

Le siège social, qui est aussi l'établissement d'affaires principal du Fonds, est situé au 1005, rue Lionel-Daunais, bureau 104, Boucherville (Québec) J4B 0B1.

L'objectif d'investissement fondamental du Fonds est de procurer aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille de titres de participation de grands émetteurs canadiens et mondiaux pour 65 % de son portefeuille, en ayant recours à des options de vente garanties vendues par le Fonds ou à d'autres stratégies. Les options de vente seront garanties par un portefeuille d'obligations canadiennes provinciales et municipales ainsi que par des obligations de première qualité d'émetteurs canadiens et mondiaux.

Les présents états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 30 mars 2023.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux IFRS ainsi qu'aux normes prescrites par le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.

Évaluation des placements

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les instruments financiers dérivés et les placements sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. La juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés est évaluée à l'aide des mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative des transactions avec les porteurs de parts.

La variation de la plus-value (moins-value) de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés (incluant les gains et pertes de change non réalisés) et du coût moyen est incluse dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et dans l'état du résultat global au poste Variation nette de la plus-value non réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les instruments dérivés cotés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur, compte tenu des faits et circonstances en cause.

De plus, la direction exerce son jugement dans le choix d'une technique d'évaluation appropriée des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont les techniques couramment appliquées par les intervenants du marché. Ces méthodes et procédures peuvent varier. La juste valeur du placement de niveau 3 est déterminée à partir de l'évaluation fournie par le commanditaire de l'investissement, sauf s'il existe une raison objective et vérifiable de s'écarter de cette valeur fournie. Les états financiers du placement sont reçus sur une base annuelle lorsqu'ils sont disponibles. Ces valeurs sont évaluées de façon indépendante afin de s'assurer de leur caractère raisonnable. Il est à noter que, du fait des incertitudes inhérentes à l'évaluation, la juste valeur estimée des titres et intérêts susmentionnés peut différer de façon importante de la valeur qui aurait pu être utilisée si un marché pour le placement avait existé. La juste valeur de ces titres est par ailleurs touchée par le risque de crédit perçu lié à l'entité émettrice, par la prévisibilité des flux de trésorerie et par la durée jusqu'à l'échéance.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats d'options, lesquels sont évalués selon le dernier cours négocié lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les contrats d'options qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation qui impliquent des données de marché observables, si possible, selon la manière et le mode de calcul déterminés par le gestionnaire. La prime payée ou reçue à l'égard des options vendues ou achetées est comptabilisée au coût. Le gain ou la perte non réalisé(e) est inscrit(e) à l'état du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés. Le gain ou la perte sur la vente ou sur l'expiration de l'option est inscrit(e) à l'état du résultat global à titre de gain net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements et d'instruments financiers dérivés.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers – position vendeur

Le Fonds se retrouve en position vendeur lorsqu'il emprunte un titre afin de le vendre sur un marché actif. La valeur de la position vendeur est inscrite au passif dans l'état de la situation financière. Le Fonds subit une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et la date de règlement. Le Fonds réalise un gain si le prix du titre vendu à découvert diminue entre ces deux dates. Le gain ou la perte non réalisé(e) est la différence entre le produit de la vente reçu et la valeur de l'instrument financier – position vendeur à la date d'évaluation. Ce montant est comptabilisé au poste Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés dans l'état du résultat global et au poste Moins-value non réalisée sur les instruments financiers dérivés dans l'état de la situation financière. Lorsque la position est liquidée, le Fonds constate le gain ou la perte réalisé(e).

Les titres et la trésorerie peuvent être séparés et utilisés à titre de garantie de la valeur des obligations du Fonds à l'égard des positions vendeur. Les intérêts sur les titres empruntés sont cumulés quotidiennement en fonction des positions vendeur en cours.

Opérations de placement, coûts de transaction, produits et charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Fonds s'est engagé à acquérir ou à céder le placement. Le coût des placements représente le montant versé pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le gain réalisé (la perte réalisée) sur les opérations de placement et la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, ce qui exclut les coûts de transaction.

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le produit d'intérêts aux fins de la distribution présenté dans l'état du résultat global constitue le montant d'intérêts nominal reçu par le Fonds. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties sur une base linéaire. Les dividendes sont comptabilisés à titre de produits à la date ex-dividende.

Les commissions engagées dans le cadre de l'acquisition et de la cession de titres par le Fonds ainsi que les autres coûts de transaction du portefeuille sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Autres actifs et passifs financiers

La trésorerie, les couvertures associées aux instruments financiers dérivés, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir, les souscriptions d'unités à recevoir et les autres débiteurs sont classés et évalués au coût amorti. De la même façon, les honoraires de gestion à payer, les rachats de parts à payer et les autres charges à payer sont classés et évalués au coût amorti. Le coût amorti de ces actifs et passifs se rapproche de leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les parts en circulation sont classées à titre de passifs financiers, car elles répondent aux critères d'un tel classement.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux investissements ont expiré ou que le Fonds a transféré d'une manière substantielle le risque ainsi que l'avantage financier de leur participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou expirée. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen et inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils se réalisent.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût amorti doivent être dépréciés du montant de la perte de crédit attendue. Étant donné l'échéance très courte de ces actifs financiers, la solidité financière des contreparties impliquées et l'historique des pertes encourues, le gestionnaire estime que le risque de perte est très faible. Ainsi, aucune dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti n'a été comptabilisée.

Conversion des devises

La monnaie de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens au cours en vigueur à chaque date d'évaluation.

Le portefeuille de placements du Fonds peut comprendre des titres négociés sur des marchés étrangers. Le produit de la vente de ces titres sera réalisé dans la devise concernée. Les positions de change non couvertes sont sujettes à des gains et pertes en raison de la fluctuation du taux de change respectif. Les achats et les ventes de placements libellés en devises de même que les dividendes et les produits d'intérêts connexes sont convertis dans la monnaie de présentation au cours en vigueur à la date respective de l'opération. Le gain et la perte de change réalisés à la vente de placements sont inclus dans l'état du résultat global. Le gain et la perte de change non réalisés sur les placements sont inclus dans la variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements et les instruments financiers dérivés dans l'état du résultat global.

Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative par part est calculée à 16 h (heure de l'Est) à chaque date d'évaluation en divisant la valeur liquidative attribuable à chacune des séries par le nombre de parts alors en circulation de la série correspondante. La « date d'évaluation » signifie i) le dernier jour ouvrable de chaque mois civil; ii) tout autre jour ouvrable au cours duquel le gestionnaire calcule ou doit calculer la valeur liquidative; iii) tout autre jour ouvrable au cours duquel le gestionnaire détermine que la valeur liquidative doit être calculée pour toute raison; iv) le 31 décembre de chaque année.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série, par part indiquée dans l'état du résultat global est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

Impôt sur le résultat

Le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité de l'actif net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer.

Le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat. De ce fait, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant, le cas échéant, sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

3 - ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements et formule des estimations et des hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges du Fonds. Les paragraphes qui suivent traitent des jugements et estimations les plus importants ayant été utilisés par la direction lors de la préparation des états financiers du Fonds.

Jugements importants

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds et qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Monnaie fonctionnelle

Le gestionnaire considère que la monnaie fonctionnelle dans laquelle le Fonds exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, à son avis, représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, des conditions et des événements sous-jacents du Fonds. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds évalue son rendement. Le Fonds émet et rachète ses parts en dollars canadiens.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

3 - ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES (suite)

Classement des parts

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les parts doivent être classées en tant que passif dans l'état de la situation financière du Fonds, à moins que toutes les conditions du classement à titre de capitaux propres ne soient réunies. Toutes les parts du Fonds sont présentées au passif, puisque les conditions décrites ci-après ne sont pas respectées. À l'exception de l'obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser les parts en échange d'éléments de trésorerie ou d'un autre actif financier, les caractéristiques liées aux parts n'incluent pas d'obligation contractuelle de remettre des éléments de trésorerie ou tout autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables au Fonds. Par ailleurs, les caractéristiques liées aux parts n'incluent pas d'obligation contractuelle qui peut être réglée en instruments de capitaux propres par le Fonds lui-même ou qui le sera.

Entité d'investissement

Il a été déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés* et, par conséquent, les placements dans les entités structurées sont évalués à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui : obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs et a la responsabilité de fournir à ceux-ci des services de gestion d'investissements; déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir dans des portefeuilles dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de gains en capital ou de revenu de placement; et évalue la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur. Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le Fonds répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon lequel la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des investissements du Fonds.

Incertitudes relatives aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les IFRS stipulent que le gestionnaire doit déterminer le cours négocié en tenant compte des caractéristiques qui sont les plus représentatives de la juste valeur sur la base des faits et circonstances. La direction a pris position et lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, les placements sont évalués au cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur, compte tenu des faits et circonstances en cause.

De plus, le gestionnaire exerce son jugement pour sélectionner une technique d'évaluation appropriée pour les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont celles couramment utilisées par les intervenants du marché.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

4 - PARTS RACHETABLES

Les parts du Fonds, rachetables au gré du porteur conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie, n'ont pas de valeur nominale et peuvent être émises en nombre illimité. Les parts du Fonds sont émises ou rachetées mensuellement à la valeur liquidative par part calculée suivant la réception des ordres d'achat ou de rachat du gestionnaire.

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'a aucune exigence particulière en matière de capital concernant la souscription ou le rachat de parts, autre que les exigences minimales de souscription. La variation du capital du Fonds au cours de l'exercice est présentée à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le gestionnaire est responsable de la gestion du capital du Fonds conformément aux objectifs de placement et de la gestion des liquidités afin d'être en mesure de régler les demandes de rachat de parts, comme il est mentionné à la note 8.

À la fin de chaque trimestre, les distributions sont réinvesties dans des parts supplémentaires et inscrites au compte des porteurs de parts au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

5 - FRAIS DE GESTION

Le gestionnaire du Fonds fournit des services de placement et des services administratifs. En échange de ces services, chaque série du Fonds paie des frais de gestion mensuels calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion annuels maximums sont indiqués dans le tableau suivant :

	%
Série F1	1,35
Série F2	0,85

6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Facteurs de risque financier

Gestion des risques

Le Fonds est confronté à différents risques financiers : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque de concentration.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre ses objectifs de placement, atténuer certaines expositions au risque ou augmenter le rendement et le risque potentiel. Le gestionnaire surveille quotidiennement tous les risques et dispose d'un système de données exclusif. Le système fournit le profil de risque du Fonds au moyen de paramètres relatifs à la composition de l'actif, à la diversification sectorielle, au coefficient delta, à l'exposition aux devises ainsi qu'au profil d'échéance des titres à revenu fixe.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière.

Le risque de crédit du Fonds découle principalement des placements en obligations. En règle générale, la valeur comptable des actifs financiers du Fonds représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Fonds est exposé. Certaines parts de fonds communs exposent également le Fonds au risque de crédit.

– Placements en obligations :

Le Fonds gère le risque de crédit en investissant dans des obligations de catégories assorties de la notation BBB ou moins et en diversifiant son portefeuille entre plusieurs émetteurs. De plus, l'exposition à toute société émettrice en particulier est inférieure à 3,5 % de l'actif du Fonds.

Le Fonds a investi dans des instruments financiers dont la notation s'établit comme suit :

Notation	Pourcentage de l'actif net	
	2022	2021
	%	%
A	0,77	–
BBB	9,24	5,72
Moins de BBB	7,77	6,85
Autre	1,00	0,55

De plus, le risque de crédit relatif à la trésorerie et aux couvertures associées aux instruments financiers dérivés est considéré comme négligeable, étant donné que ces instruments financiers sont détenus auprès d'une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de qualité.

Le risque de crédit relatif aux intérêts à recevoir, aux dividendes à recevoir et souscriptions d'unités à recevoir est considéré comme négligeable. Toutes les transactions sont effectuées par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque le transfert de titres vendus est effectué seulement lorsque le courtier a effectué le paiement, et que le paiement des achats est versé au courtier seulement lorsque les titres ont été livrés. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas son obligation.

Risque de marché

– Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Fonds au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements en obligations du Fonds sont échelonnés sur différentes dates d'échéance. Le risque de variation des taux d'intérêt s'en trouve ainsi réduit.

L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt en raison des placements en obligations selon leur échéance s'établit comme suit :

Date d'échéance	Exposition totale	
	2022	2021
	\$	\$
Moins de 1 an	37	5
1 an à 5 ans	1 611	1 057
5 à 10 ans	277	931
Plus de 10 ans	2 440	1 356
	<u>4 365</u>	<u>3 349</u>

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt du marché, tous les autres facteurs demeurant inchangés, aurait un impact sur la valeur du portefeuille des obligations de plus ou moins 419 \$ au 31 décembre 2022 (324 \$ au 31 décembre 2021). Les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait s'avérer importante. Certaines parts de fonds communs exposent également indirectement le Fonds au risque d'intérêt;

– Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux de change.

Le Fonds investit dans des sociétés étrangères, principalement en dollars américains, et est donc exposé au risque de change. Le Fonds ne couvre pas son exposition au risque de change. Toutefois, la proportion de placements étrangers est contrôlée sur une base quotidienne. Certaines parts de fonds communs exposent également indirectement le Fonds au risque de change.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

L'exposition du Fonds au risque de change découle des instruments financiers libellés en dollars américains et l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain s'établit comme suit :

	2022		
Instruments financiers libellés en dollars américains	Montant	Pourcentage de l'actif net	Sensibilité
	\$ CA	%	\$ CA
Placements et trésorerie	38	0,16	2

	2021		
Instruments financiers libellés en dollars américains	Montant	Pourcentage de l'actif net	Sensibilité
	\$ CA	%	\$ CA
Placements et trésorerie	575	2,25	29

Les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait s'avérer importante;

– Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque de variation de la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement des prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix, puisque ses actions et ses fonds de placement sont exposés à la volatilité de facteurs de marché.

L'autre risque de prix est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille de placements.

L'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1 % des marchés boursiers aux 31 décembre 2022 et 2021, toutes les autres variables demeurant inchangées, s'élèverait à plus ou moins 189 \$ et 223 \$, respectivement.

Les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait s'avérer importante.

Certaines parts de fonds communs exposent également indirectement le Fonds à l'autre risque de prix.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des honoraires de gestion à payer, des rachats de parts à payer et des autres charges à payer.

La vaste majorité des placements du Fonds sont très liquides.

Tous les passifs du Fonds sont exigibles au cours du prochain exercice.

Risque de concentration

Le risque de concentration résulte des titres ayant des caractéristiques similaires, par exemple l'emplacement géographique, le type de produit, le secteur d'activité ou le type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds, exprimé en termes de pourcentage du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables investi par secteur :

Segments de marché	2022 %	2021 %
Obligations canadiennes		
Sociétés	16,4	9,7
Obligations internationales		
États-Unis	2,4	3,4
Actions		
Services financiers	–	0,2
Fonds de placement	81,4	86,6
Actions internationales		
États-Unis	–	0,6
	100,2	100,5

Hiérarchie des instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de la qualité des données utilisées pour estimer la juste valeur. La hiérarchie place au premier rang les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au dernier rang les données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels le gestionnaire de placements a accès à la date d'évaluation;

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La hiérarchisation est fondée sur le niveau de données le moins élevé significatif pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son entièreté. Si l'évaluation de la juste valeur utilise des données observables qui nécessitent des ajustements significatifs basés sur des données non observables, cette évaluation sera considérée comme étant de niveau 3. L'évaluation de l'importance d'une donnée particulière dans l'évaluation de la juste valeur dans son entièreté requiert du jugement et doit tenir compte des facteurs propres à l'actif ou au passif financier. Lorsqu'à la date de l'état de la situation financière, les données observables utilisées pour un instrument financier diffèrent de celles utilisées à la date d'ouverture, la politique du Fonds est d'établir qu'à la date de clôture, un transfert d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à l'autre est réputé s'être produit.

La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert également du jugement de la part du Fonds. Le Fonds considère qu'une donnée est observable s'il s'agit d'une donnée du marché facilement disponible, régulièrement communiquée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et provenant de sources indépendantes prenant activement part au marché pertinent.

Le tableau qui suit présente le classement selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs du Fonds comptabilisés à la juste valeur :

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Placements	16 311	4 365	2 598	23 274
				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Placements	19 778	3 349	2 525	25 652

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

6 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Conciliation des placements de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des instruments financiers classés au niveau 3.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, le rapprochement des instruments de niveau 3 évalués à l'aide de données non observables est présenté comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Juste valeur au début	2 525	2 291
Variation nette de la plus-value non réalisée	73	234
Juste valeur à la fin	<u>2 598</u>	<u>2 525</u>

7 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le gestionnaire est responsable de la gestion du portefeuille de placements du Fonds, incluant les décisions liées aux investissements dans les actifs du Fonds. Le gestionnaire fournit des instructions qui permettent au Fonds d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières comme suit :

- Opérations sur fonds de placement ou comptes discrétionnaires entièrement gérés par le gestionnaire;
- Engagement dans des transactions en espèces avec des fonds de placement liés et des comptes discrétionnaires entièrement gérés par le gestionnaire;
- Achat de titres de la société mère du fiduciaire et du dépositaire du Fonds.

Les instructions exigent que les transactions sur valeurs mobilières avec des parties liées au gestionnaire i) soient libres de toute influence et ne reflètent pas une contrepartie pertinente pour une entité liée au gestionnaire; ii) représentent le jugement du gestionnaire sans aucune influence, dans le meilleur intérêt du Fonds; iii) se conforment aux politiques et procédures du gestionnaire; iv) procurent un résultat raisonnable et approprié pour le Fonds.

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, des honoraires de gestion ont été payés au gestionnaire. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant établi et convenu par les parties liées.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, le Fonds a engagé des honoraires de gestion de 251 \$ et de 255 \$, respectivement. Aux 31 décembre 2022 et 2021, des montants respectifs de 61 \$ et de 58 \$ sont à payer au gestionnaire et sont présentés au poste Honoraires de gestion à payer.

Fonds Globevest Capital Équilibré

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

7 - TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Au 31 décembre 2022, le Fonds possédait des parts dans des fonds de placement gérés par le gestionnaire, Globevest Capital Real Estate Fund. Des renseignements sur ces parts sont présentés dans le portefeuille de placements.

De plus, pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, le gestionnaire du Fonds n'a facturé aucuns frais d'exploitation non récurrents pour des activités liées à la comptabilité du Fonds. Ces dépenses auraient été comptabilisées à l'état du résultat global au poste Honoraires d'audit et de comptabilité.

8 - GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Il est géré conformément aux objectifs, aux politiques et aux restrictions de placement du Fonds, tels qu'ils sont mentionnés dans la notice d'offre du Fonds. L'évolution du capital du Fonds au cours de 2022 et de 2021 est présentée dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Le gestionnaire a l'intention d'utiliser une méthode fondamentale rigoureuse pour choisir et gérer les placements, qui consiste en un processus de recherche intensif et continu d'occasions de placement dans une large gamme d'instruments financiers de divers types d'émetteurs (gouvernements, sociétés et établissements financiers). Le gestionnaire détermine également le moment où les titres du portefeuille doivent être échangés contre ceux d'autres émetteurs ou contre ceux ayant d'autres échéances en vue d'améliorer le rendement du portefeuille ou de limiter le risque.

9 - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à la dispense prévue par l'article 2.11 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, le Fonds ne déposera pas ses états financiers auprès des autorités de réglementation.